

<b>ORDONNANCE COLLECTIVE</b>	ADMINISTRATION DU BIO-K +	<b>NO :</b> OC-2-K OC-4-K-N (Temp : 2.26)
<b>Référence:</b> <input type="checkbox"/> protocole thérapeutique <input type="checkbox"/> protocole de soins infirmiers Titre : _____	<input type="checkbox"/> règle de soins infirmiers <input type="checkbox"/> protocole clinique interdisciplinaire	<b>Mise en vigueur le :</b> _____ Décembre 2010 <b>Révision le :</b> _____
<b>PROFESSIONNEL(LE) HABILITÉ(E) À EXÉCUTER L'ORDONNANCE ET LE SECTEUR, PROGRAMME OU SERVICE VISÉ :</b> Infirmier(ère) et pharmacien(ne) travaillant au CSSSSL		
<b>GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE :</b> Clientèle adulte hospitalisée ou hébergé en CHSLD, sous antibiothérapie.		
<b>ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE:</b> K - Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.		
<b>ACTIVITÉS RÉSERVÉES DU PHARMACIEN:</b> K - Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoire appropriées. N - Surveiller la thérapie médicamenteuse.		
<b>INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION</b> Initiation d'une antibiothérapie orale ou intraveineuse.		
<b>INTENTION THÉRAPEUTIQUE</b> Diminuer les diarrhées secondaires à la prise d'antibiotiques. Diminuer le risque de contracter une colite pseudomembraneuse (associée au Clostridium difficile).		
<b>CONTRE-INDICATION</b> Clientèle âgée de moins de 18 ans		
<b>LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN</b> aucune		
<b>DIRECTIVES</b> Pour la clientèle < 50 ans : Administer une capsule (50 milliards de bactéries) die per os de Bio-K plus jusqu'à 5 jours après		

l'arrêt de l'antibiothérapie.

Pour la clientèle  $\geq 50$  ans :

Administrer deux capsules (50 milliards de bactéries) die per os de Bio-K plus jusqu'à 5 jours après l'arrêt de l'antibiothérapie.

**RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES (MÉTHODE DE SOINS INFIRMIERS, FORMULAIRES, AUTRES)**

Méthode de soins AQESSS : Administrer un médicament par voie orale

**SOURCES**

aucune

**PROCESSUS D'ÉLABORATION**

**Rédigée par :**

Marilou Dionne  
Conseillère clinicienne en soins infirmiers

Daniel Lussier  
Pharmacien

novembre 2010  
Date

novembre 2010  
Date

**Personnes consultées :**

Dr Pierre-Jean Maziade  
Microbiologiste, chef médical du département de biologie médicale et  
coordonnateur en prévention des infections

novembre 2010  
Date

## PROCESSUS D'APPROBATION

Validée par :



Microbiologiste, chef médical du département de biologie médicale et  
coordonnateur en prévention des infections

2010-12-02

Date

Validée par :

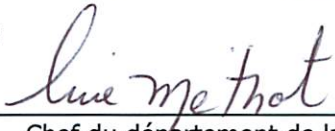


Directrice des soins infirmiers

13 décembre 2010

Date

Validée par :

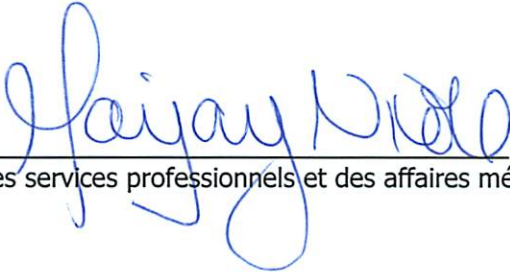


Chef du département de la pharmacie

2-12-2010

Date

Validée par :



Directeur des services professionnels et des affaires médicales

2010/12/20

Date

Approuvée par :



Président du CMDP

2010/12/22

Date